

B1.30.1 Le congé paternité



En France, le **congé paternité** est prévu pour le père ou le second parent après une naissance. Il dure *vingt-huit* jours : *sept* jours sont obligatoires, et le reste peut être pris dans les six mois. Il faut **prévenir son employeur** un mois avant, et il ne peut pas refuser. Après la naissance, on envoie l'acte à **l'Assurance maladie**. Pendant cette période, une **indemnité** journalière est versée.



1. Qui peut prendre le congé paternité ?
 - a. Seulement les salariés en CDI
 - b. Uniquement la mère, après le congé maternité
 - c. Le père ou le second parent
 - d. Seulement les personnes mariées
2. Quelle est la règle pour les premiers jours du congé après la naissance ?
 - a. Ils sont facultatifs et peuvent être pris plus tard
 - b. Ils sont remplacés par des jours fériés
 - c. Ils doivent être pris avant la naissance
 - d. Ils sont obligatoires juste après la naissance

1-c 2-d

2. Vous êtes malade et le médecin vous prescrit un arrêt de travail ; vous devez prévenir rapidement votre employeur et votre caisse d'assurance maladie.

Tâche: Notez le délai d'envoi de l'avis et deux informations importantes du certificat, puis écrivez 3 phrases à l'oral pour expliquer votre absence au manager.

URL: [Ameli.fr](https://www.ameli.fr) : Arrêt maladie - Les démarches du salarié

Use in your answer: l'arrêt de travail / l'arrêt maladie / 48 h / l'employeur / la caisse d'assurance maladie / le certificat médical